



*Fédération des OSBL d'habitation du
Bas St-Laurent, de la Gaspésie et des Îles*

LES RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES SANS BUTS LUCRATIFS DU BAS ST-LAURENT, SONT MAINTENANT CERTIFIÉES

RIVIÈRE-DU-LOUP, MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2009. Vingt-et-une résidences pour personnes âgées du Bas St-Laurent, de type organisme sans buts lucratifs, détiennent maintenant une accréditation pour opérer ce type d'hébergement de l'Agence régionale de la Santé et services sociaux du Bas-St-Laurent.

Depuis 2002, la loi oblige les résidences de personnes âgées à s'inscrire à un registre tenu par l'Agence régionale de la santé. À l'automne 2005, le ministre de la Santé et des services sociaux a annoncé le Plan d'action 2005-2010 sur les services aux aînés en perte d'autonomie « Un défi de solidarité ». Ce plan visait, entre autres, la mise en place d'un processus de certification de conformité à des critères socio-sanitaires.

La Loi 83 et son règlement est venu baliser les attentes de l'État à cet égard. Ces critères concernent, notamment, les droits fondamentaux des résidents, l'échange d'information entre la résidence et les résidents leurs santé, leur sécurité, l'alimentation, la médication et l'assurance responsabilité.

Les résidences n'offrant pas de service d'assistance personnelle tels que les soins d'hygiène, l'aide à l'alimentation, la mobilisation et aux transferts ainsi que la distribution de médicaments se sont prévalus d'exemptions déjà prévus au règlement.

Les organismes avaient jusqu'au 28 février dernier pour déposer une demande d'accréditation et pour répondre aux conditions édictées au règlement encadrant la certification des établissements.

La Fédération des OSBL en habitation du Bas St-Laurent, de la Gaspésie et des Îles est heureuse de s'associer aux établissements ayant répondu avec succès à tous les critères. En voici la liste :

Territoire du CSS de Kamouraska

- Maison de la Vallée 2006, St-Joseph de Kamouraska
- Domaine des Pivoines, Ste-Hélène
- Résidence des Aînés, St-Alexandre
- Résidence Desjardins, St-André

Territoire du CSS de Rivière-du-Loup

- Habitation des Cônes, St-Modeste
- Manoir des Pommiers, Rivière-du-Loup
- Pavillon Durocher, St-Hubert
- Le Manoir, St-Épiphane
- Résidence Le Castel, St-Cyprien
- Villa Rose des Vents, Isle Verte

Territoire du CSS du Témiscouata

- Manoir Rose-Marquis, Isle-Verte
-
- Habitations St-Vallier, Pohénégamook
- Villa St-Honoré, St-Honoré
- Domaine Belle-Vie, St-Marc du Lac Long
- Résidence A. Parent Inc, St-Louis-du-Ha-Ha
- Oasis des Aînés, St-Eusèbe
- Domaine Le Riverain, Rivière-Bleue

Territoire du CSS des Basques

- Résidence « Mon Chez nous », St-Éloi
- Domaine des Trois-Pistoles, Trois-Pistoles

Territoire du CSS de Rimouski

- Résidence St- Louis, Rimouski

Territoire du CSS de la Métiis

- Résidence Mont-Joli

Tous ces établissements sont maintenant certifiés et assurent les personnes âgées qui les habitent que la qualité des services est une priorité pour les établissements.

Soulignons que la Fédération des OSBL en habitation du Bas St-Laurent, de la Gaspésie et des Îles compte 40 OSBL membres. La majorité de ces membres interviennent auprès des personnes âgées mais plusieurs hébergent des familles ou des ménages avec diverses limitations. Cet organisme a été mis sur pied en 2008 par des établissements dans le but de donner des meilleurs services possibles à la population et à ses membres.

Pour info : Johanne Dumont, coordonnatrice, 418-867-5178